

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet
Résidence BUTTERFLY

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)														
2.1 Personne physique Nom : _____ Prénom : _____														
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale : SCCV APROMEOS VII Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : M. Guy Jean CHAMPIGNY, co gérant de la SCCV APROMEOS VII RCS / SIRET : <table border="1" style="display: inline-table; text-align: center; width: 150px;"> <tr> <td>8</td><td>1</td><td>2</td><td>6</td><td>9</td><td>4</td><td>5</td><td>2</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td> </tr> </table> Forme juridique : SCCV	8	1	2	6	9	4	5	2	9	0	0	0	1	5
8	1	2	6	9	4	5	2	9	0	0	0	1	5	

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47	Le projet s'étend sur une parcelle de 1,4ha. Il est actuellement en partie boisé par de la forêt secondaire

4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Le projet est situé à proximité du quartier des Ames Claires, des écoles, collège, lycée sur la commune de Remire-Montjoly en Guyane Française. Le projet consiste en la réalisation de deux résidences : l'une composée de 8 logements individuels du studio au T4 et l'autre de 40 logements collectifs en R+1 pour la moitié des T4 et pour l'autre moitié des T3. Ce projet répond à un besoin en logement pour les familles sur la commune de Remire-Montjoly. La parcelle étant de forme allongée, les constructions suivent sa forme linéaire. Cette disposition a été retenue afin de permettre une meilleure occupation des parcelles tout en desservant au mieux ces dernières et en apportant une solution de stationnement. Pour sa réalisation, préalablement au phase de construction, il devra être réalisé un défrichement de la parcelle et un plateformage.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'augmenter le nombre de logements disponibles sur le territoire, qui connaît une forte croissance de sa population et des difficultés de logements.

L'objectif est d'offrir une offre diversifiée de logements, du studio au T4, en zone urbaine, à moins de 200 m des établissements scolaires : école, collège et lycée. Le projet est également situé à proximité des axes principaux de circulation et de la vie économique de l'île de Cayenne. Le réseau de transport en commun est limitrophe au projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront en :

- Défricher le terrain du projet
- Réaliser des plateformes de terrassement pour l'implantation des bâtiments
- Réalisation des bâtiments
- Réalisation des travaux de VRD

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agit d'une résidence privée, les bâtiments sont à usage d'habitation, aucun commerce n'est prévu sur l'opération.

Le projet comporte une petite aire de jeux pour les enfants.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la parcelle :	1,4 hectare
Surface défrichée :	1 hectare

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Lieu dit Le Noir Brullet
97354 Rémire-Montjoly
Guyane Française

Coordonnées géographiques¹

Long. 52° 16' 53" 03C Lat. 04° 54' 40" 58N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Rémire-Montjoly

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le projet est situé sur la commune de Rémire-Montjoly. Le projet n'est pas situé en bord de mer. A vol d'oiseau, la mer est à environ 1,5km.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune
couverte par un plan de
prévention des risques
naturels prévisibles (PPRN)
ou par un plan de
prévention des risques
technologiques (PPRT) ?

☒ ☐

Si oui, est-il prescrit ou
approuvé ?

PPR inondations en cours de révision : la parcelle n'est pas concernée par le zonage
du PPRi actuel ni par celui du TRI plus récent.
PPR mouvement de terrain : le projet n'est pas concerné par le zonage.
PPR littoral : le projet n'est pas concerné par le zonage.
Ces 3 PPR sont approuvés

Dans un site ou sur des sols
pollués ?

☐ ☒

Dans une zone de
répartition des eaux ?

☐ ☒

Dans un périmètre de
protection rapprochée
d'un captage d'eau
destiné à la
consommation humaine
ou d'eau minérale
naturelle ?

☐ ☒

Dans un site inscrit ?

☐ ☒

**Le projet se situe-t-il, dans
ou à proximité :**

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

☐ ☒

D'un site classé ?

☐ ☒

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet aura besoin de matériaux d'apport issus des carrières de Guyane
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet prévoit le défrichement d'environ 1ha de forêt secondaire. L'ensemble du couvert forestier sera défriché. Cependant la parcelle est située dans un contexte urbain directement limitrophe avec des quartiers résidentiels
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet est concerné par aucun zonage des PPR.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet engendrera un flux de véhicules légers pour les déplacements des habitants. Toutefois la proximité immédiate des établissements scolaires (<200m) va réduire les flux liés aux transports scolaires. De plus, le projet a une position centrale vis à vis du bassin économique de l'île de Cayenne.
Nuisances	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, des engins mécaniques devront intervenir. Ces engins seront sources de bruit, toutefois ils devront se conformer aux réglementations en vigueur sur les niveaux sonores. De plus, ce type de travaux est réalisé de jour.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	En phase d'exploitation, il s'agit d'une résidence à usage d'habitation donc les nuisances sonores seront limitées.

	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase travaux engendrera des vibrations liées aux engins de compactage. Toutefois il s'agira de moyens de chantier classiques.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet sera pourvu d'un éclairage permettant d'éclairer les espaces piétons. Les voies existantes et les résidences sur le pourtour du projet sont pourvues d'éclairage.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Tous les éclairages existants ou réalisés dans le projet ont un niveau d'émission lumineuse ordinaire.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet, en phase travaux et exploitation, aura un flux de véhicules qui engendre des émissions de particules. Le flux est restreint de part la taille de l'opération. La proximité de l'opération avec les établissements scolaires engendre un flux de véhicules plus restreint.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet va imperméabiliser une partie du sol et engendrera une augmentation du ruissellement. L'impact qui n'a pu être évité ou réduit sera compensé sur le projet avant rejet au milieu naturel : un fossé communal pour lequel nous avons eu l'autorisation de rejet.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet engendrera une production d'effluents d'eaux usées. Ces effluents seront envoyés gravitairement sur le réseau des eaux claires.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet aboutit à une production de déchets de type déchets ménagers non dangereux. Le projet sera pourvu de tri sélectif. En phase travaux, la production et la gestion des déchets seront encadrées par le cahier des charges des entreprises.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme aménagement), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet est situé en zonage UC du POS (zone urbanisée)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les aménagements de la parcelle engendrent une augmentation des ruissellements. Le projet a limité les espaces imperméabilisés mais génère quand même un ruissellement plus important.

Pour compenser cette augmentation du ruissellement, un bassin de rétention à ciel ouvert sera mis en place. Le volume du bassin sera dimensionné pour une période de retour de 20ans étant donné le milieu urbain de l'opération. Le débit de fuite de l'opération ne sera pas supérieur au débit quinquennal étant donné les enjeux en aval (insuffisance du réseau aval pour des période de retour > ou = 10 ans selon le schéma directeur des eaux pluviales). Le dossier de déclaration loi sur l'eau qui sera posé à la suite de la réponse à ce cerfa traitera plus précisément de ce volet.

En phase travaux, les entreprises seront soumises à un cahier des charges précis visant à réduire au maximum les impacts : bruit, flux de véhicules, poussière, etc. Un contrôle en cours d'exécution sera assuré.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans un milieu semi-urbain. Le projet est entouré de voie de circulation avec un flux de véhicules régulier. Le projet est également entouré de lotissements comportant des villas, maisons jumelées, petits collectifs. Il s'inscrit dans cette continuité. Une partie de la partie boisée a été défrichée par un particulier pour faire son abatis il y a quelques années.

Au vu du contexte urbain, de sa position géographique, de la taille du projet nous pensons que le projet ne nécessite pas l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau. ☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☐

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☒

le, 25/08/2017

SCCV APROMEOS VII
Le Lamartine - Bât. B
13 Boulevard Charles de Gaulle
05000 GAP
Tél. 04 92 24 20 84
SIRE N° 812 694 329 00015 - APE 41100

II
ulle
top